



La Lettre du MILITANT

Organe d'information interne de l'U.G.T.G.

Décembre 2016

WOULO POU 43 LANNÉ UGTG

2 Désanm 1973 – 2 Désanm 2016

Owganizasyon a Travayè Gwadeloup ki konstwi, grand, dévlopé pou gannyé saki fondal pou tout fanm é nonm...LIBÈTÉ É DIGNITÉ.

Wi, nou UGTG, dèpi 43 LANNÉ nou ka pòté métòd pou konpwann :

- ⇒ Ankijan mépri pou gwadeloupéyen fè chouké adan sosyété gwadeloup konsa
- ⇒ Ankijan démounaj sé rasin a tout soufrans nou ka sibi
- ⇒ Ankijan kapitilasyon é jébésé a bon enpé adan nou ka anpéché nou détòtyé

Magré tousa, nou rivé kenbé doubout asi la rèl a respé, a dignité, a angajman, a résistans, kréyasyon é otantisité.


Wi UGTG sé on bèl owganizasyon, on limyé ka kléré lèspwa é gidoné Travayè é Pèp Gwadeloup.

Sépousa nou douwé, chak lanné, fè on ti kanpo asi nou menm.

Dabò pou yonn pou nou pran tout sans a chimen nou ja pasé, é voyé monté lidé a fanm é nonm ki fè sa nou yé jòdila. Men osi, pou o final, nou kontinyé nouri lidé, nouri konsyans, fanm é nonm a jòdila, ka bityé pou kontinyé nouri lalit é nouri UGTG.

Gwadeloupéyèn, Gwadeloupéyen
Gwadeloup an danjé
Nou pé pa rété konsa
Fò Nou mèt tout fòs an Nou
Adan on sèl konba pou Nou rézisté
Dè jou an jou
Lènmi ka anvahi Nou
Fò Nou fè atansyon tan ka pasé
Gwadeloupéyèn, gwadeloupéyen
Nou tout ka doubout
Tout ansanm pou nou pé
Sové péyi-la
E gannyé libèté an-nou
Sové péyi-la
E gannyé libèté an-nou
E gannyé libèté an-nou

(Jéra Lokèl - 1973)




UGTG

ORGANISATION SYNDICALE
DE LA CLASSE OUVRIÈRE
ANTI-REVISIONNISTE ET ANTI-IMPERIALISTE



ELECTIONS TPE

DU 30 DECEMBRE 2016 AU 20 JANVIER 2017

**Pou konstwi ondòt
Gwadeloup**

**Kont lenjistis,
kont lèspwatasyon
Kont tout pwofitasyon**

**Pou dèmen pli bèl pouw
é pou piit aw**

- PHARMACIE
- EMPLOYÉ À DOMICILE
- APPRENTIS
- BOULANGERIE
- LABORATOIRE
- COMMERCES ET MAGASINS
- CRÈCHES
- COIFFEURS - ESTHÉTIENNES
- SERVICES AUX ENTREPRISES
- TRAVAILLEURS DU PUBLIC
- TRAVAILLEURS DU PRIVÉ
- ASSOCIATIONS
- GARAGES
- ASSURANCES
- OUVRIERS DU BÂTIMENT
- EMPLOYÉS DES BARS
- SNACKS ET RESTAURANTS
- AGENCES DE VOYAGES
- CABINETS MÉDICAUX, ETC...



**Salariés des très petites entreprises
et employés à domicile**

VOTÉ UGTG

Pouw pa tousèl

Pouw pli fò

**Pou défann
travay-aw**

**Pou défann
tout dwa aw**



TRANSPORTS
(SPORTS LOISIRS,
EMPLOI-FORMATION,
INDUSTRIES
BANQUES - ASSURANCES
MUTUELLES - IMMOBILIER
EAU - ENVIRONNEMENT
DECHETS



POU TRAVAYÈ GANNYÉ PLIS DWA, PLIS RÈSPÈ...

U.G.T.G, FÒS A TRAVAYÈ

1, rue Paul LACAVE lapwent. Tél : 0590831007 faks : 0590890870 - mél : ugtg@wanadoo.fr UGTG SENDIKA GWADLOUP

AN ZANMI, AN FANMI FAITES VOTER UGTG !



Ka ki chanjé en 2016 ?

Initialement prévue du 28 novembre au 12 décembre 2016, la 2^{ème} édition de ce scrutin se déroulera du 30 décembre au 20 janvier 2017.

Dèpi ki tan?

La loi du 15 octobre 2010 a institué les élections dans les TPE. Ainsi « en vue de mesurer l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés (...), un scrutin est organisé au niveau régional tous les quatre ans ». (Article Art.L. 2122-10-1 du Code du travail).

Lors de ces élections, les salariés sont appelés à voter non pas pour élire une instance ou une personne physique pour défendre leurs droits mais pour un syndicat de leur choix.

La 1^{ère} élection s'est déroulée en 2012 et on a pu constater une faible participation due saux manquements des pouvoirs publics dans la mise en place de ce scrutin. En effet, bon nombre de salariés n'ont reçu aucun matériel de vote et d'autres l'ont reçu après la clôture des élections.

Aussi, sur 33.071 inscrits, seuls 1567 votants, soit un taux de participation de 4,74% !

Notre organisation syndicale UGTG a remporté 43,16 % des suffrages se plaçant ainsi en tête des syndicats représentatifs de Gwadeloup !

Élections 2012: quelques chiffres

DÉCOMPTÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR CANDIDATURE ET PAR COLLÈGE						
Résultats	Cadre + non cadre		Cadre		Non Cadre	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
UGTG	656	43,16 %	9	14,29 %	647	44,41 %
FO	394	25,92 %	14	22,22 %	380	26,08 %
CGTG	210	13,82 %	5	7,94 %	205	14,07 %
UNSA	64	4,21 %	6	9,52 %	58	3,98 %
UIR CFDT	62	4,08 %	6	9,52 %	56	3,84 %
CTU	42	2,76 %	2	3,17 %	40	2,75 %

Une innovation toutefois, c'est que la loi Rebsamen (loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi) prévoit la création, à compter du 1er juillet 2017, d'une commission paritaire régionale interprofessionnelle afin de représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises.

La Commission paritaire sera composée de **salariés (10 sièges)** et **employeurs (10 sièges)** d'entreprises de moins de 11 salariés, élus pour 4 ans. Ces membres sont désignés par les organisations syndicales de salariés et par les organisations syndicales professionnelles d'employeurs, dans le respect de certaines conditions.

Quels enjeux ?

Les élections TPE, tout comme les élections professionnelles dans les entreprises de plus de 11 salariés, et les élections à la Chambre d'agriculture, permettront de mesurer l'audience de notre syndicat UGTG qui sera déterminante pour notre représentation au Conseil de Prud'hommes.

Sonjé, la loi du 18 décembre 2014 supprime l'élection des conseillers prud'hommes qui à partir de 2017 seront désignés par les organisations syndicales et patronales représentatives. L'élection directe est donc remplacée par une désignation des conseillers prud'hommes, fondée sur l'audience des organisations syndicales, recueillie dans le cadre de la mise en oeuvre de la représentativité syndicale (nombre de suffrages obtenus par chaque organisation syndicale).

Ka nou dwèt fè, ka nou ja fè ?

Depuis le mois d'octobre, nous avons commencé notre propagande, en sillonnant les différentes communes de Gwadeloup pour distribuer la profession de foi UGTG.

En dépit du report des élections, nou pa ka pèd balan, nou ka kontinyé lé « karavan TPE » les 10 et 29 décembre, les 7, 14 et 17 janvier 2017.

FÒ NOU GANNYÉ...POU UGTG PLI FÒ ...POU DÉFANN DWA A TOU TRAVAYÈ ADAN TOUT LANTRÈPRIZ.



RÉPRESSION ANTI-SENDIKAL

Et une fois de plus, sonnent les cloches de la répression... **Elie DOMOTA, Secrétaire Général de l'UGTG est convoqué devant le Tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre le 31 Mai 2017.**



Notre camarade a été entendu le jeudi 17 Novembre 2016 par la gendarmerie de Miquel. Il est accusé de dégradations dans la concession BMW et de faits de violence sur un cadre de la société qui l'accuse de l'avoir frappé, lui occasionnant une ITT de moins de 8 jours.

Cette même concession BMW appartenant au groupe BLANDIN dont le PDG n'est autre que le président du MEDEF de Guadeloupe.

Mais par-dessus tout, une entreprise qui utilise le licenciement comme une arme de destruction massive des militants UGTG en l'occurrence contre Lionel CHOURO alors délégué syndical.

Là encore, il s'agit encore et toujours de criminaliser l'action syndicale, de tenter de nous museler.

D'ores et déjà, l'appel à la mobilisation est lancé afin que le 31 mai 2017 s'organise autour d'un vaste mouvement de solidarité autour de notre secrétaire général. **Nou pa ka lagé !**



«*Adan lalit pou la Santé pani pozé, si nou pa Gaya yo ké tchouyé nou* ». C'est autour de ce thème que s'est tenu le 10^{ème} congrès de l'UTS-UGTG, les 24 et 25 novembre dernier au CGOSH à Gourbeyre.

Le nouveau secrétaire général de l'Union des



Travailleurs de la Santé est **Claudine MARATON**, Infirmière au Centre Hospitalier de Basse-Terre.

WOULO POU 10^{ÈME} KONGRÈ A UTS-UGTG !

ADHÉREZ À L'UGTG

Site Internet : <http://ugtg.org/>

Facebook : [Ugtg Sendika Gwadeloup](#)

Mail : ugtg@wanadoo.fr

Tél. : 0590.83.10.07 - Fax : 0590.89.08.70



OUVERTURES DU DIMANCHE

DANS LE CADRE DES OUVERTURES DU DIMANCHE EN DÉCEMBRE 2014, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASSE-TERRE A ÉPINGLÉ LA MAIRIE DE BAIE-MAHAULT, L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE DESTRELAND, LE CENTRE COMMERCIAL DESTRELAND, L'HYPERMARCHÉ CARREFOUR, MONSIEUR BRICOLAGE, LA LIBRAIRIE ANTILLAISE ET DÉCATHLON.

1. L'arrêté du 24 novembre 2014 (pour les ouvertures des 14 et 21 décembre 2014) au profit du Centre Commercial Destreland est annulé.
2. La Mairie de Baie-Mahault est condamnée à verser à l'UGTG 1500 euros au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice administrative.
3. Les arrêtés du 27 décembre 2014 (pour les ouvertures du 28 décembre 2014) au profit de l'association des commerçants, du centre commercial, de Carrefour, de Mr Bricolage, de la librairie antillaise et de Décathlon sont annulés.
4. La Mairie de Baie-Mahault, l'Association des commerçants, le Centre commercial, Carrefour, Mr Bricolage, Librairie Antillaise et Décathlon sont condamnés à verser à l'UGTG 250 euros chacun au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

Rappelons que lors de l'ouverture du 13 décembre 2014, sur constat effectué par l'Inspection du Travail, un procès-verbal avait été dressé et transmis au Procureur. L'UGTG déposait alors plainte pour **travail de nuit illégal, ouverture illégale et trouble à l'ordre public** notamment.

Et pourtant, jusqu'à ce jour, aucune poursuite n'a été engagée par le Parquet. La DIECCTE quant à elle reste muette face aux différents courriers qui lui ont été transmis dans ce dossier par l'UGTG.

POUR LES DÉTAILS DE L'AFFAIRE : RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE L'UGTG http://ugtg.org/article_2283.html